



l'oxygène
à la source

N°078-23

**EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE SAINT-FELIX ET EXTENSION A 3 500 EH –
MODIFICATION**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 35 Représentés : 5 Quorum : 27

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 3 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix heures et demie, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LCONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Mme & M. Guy DEMOLIS, Julie MONTCOUQUIOL

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSÉS

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme & MM. Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT,
Cédric VERNEY

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Mme & MM. Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY,
Adrien GUILMAIN, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET,
Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN, Philippe CHAPPET, André PERRILLAT-AMEDE,
Jean-Marc BOUCHET, Yves GUILLOTTE, Martine VIBERT, Emmanuel
GEORGES, Gérard LAMBERT

AVAIENT DONNE POUVOIR

Franck BOGEY à Christian MARTINOD
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE
Gilles VIVIAN à Claire LEPAN
Philippe CHAPPET à Philippe PRUD'HOMME
Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur
Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur
Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation
Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA,
Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées
Secrétariat.

EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE SAINT-FELIX ET EXTENSION A 3 500 EH – MODIFICATION

Exposé de Patrick LECONTE,

Depuis 2020 une autorisation de programme est votée en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant à la réhabilitation de l'UDEP de Saint-Félix à 3 500 équivalent habitants.

Il y a lieu d'actualiser l'autorisation de programme comme suit :

Type de dépenses	Montant total HT	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023	2024
Annonces et autres frais	7 766	1 560		1 884	4 321	
Foncier	98 400	98 400				
Maîtrise d'œuvre	96 630	15 775	11 475	32 350	18 515	18 515
CSPS, CT	13 355			3 859	4 748	4 748
Travaux	3 618 116	-			2 972 416	645 700
Essais de garantie	12 000					12 000
Totaux	3 846 266	115 735	11 475	38 093	3 000 000	680 963

Le financement est assuré, pour une partie plafonnée des coûts totaux, par des subventions de l'Agence de l'Eau à hauteur de 35%, et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à hauteur de 57% pour la reconstruction de l'Udep, et de 50% pour le bassin de stockage-restitution.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

Voix POUR : 40
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIÉ,
Directeur Général Adjoint des Services



Acte reçu à la Préfecture
Le
Publié le 19 AVR. 2023
20 AVR. 2023
20 AVR. 2023
Exécutoire le
Le Président
Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance

SILA
Syndicat Mixte du
Lac d'Annecy



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

